



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Stratégie du numérique pour l'éducation

Synthèse

Depuis mars 2022, les acteurs de l'éducation – l'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales, les éditeurs et les EdTech, les associations et communautés d'acteurs – ont conduit une réflexion stratégique sur le numérique pour l'éducation, en approfondissant et en enrichissant les propositions qui avaient émergées ces dernières années, notamment dans le cadre des états généraux du numérique éducatif.

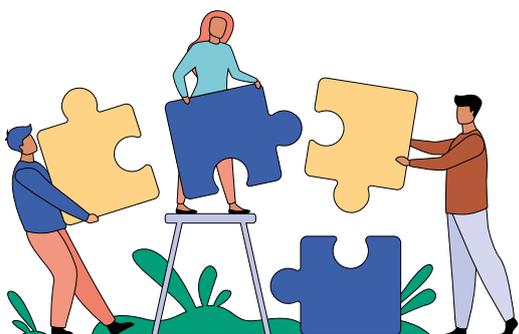
Cette réflexion se matérialise aujourd'hui par une vision stratégique du numérique pour l'éducation, dont les bénéficiaires seront les élèves, leurs parents, les enseignants et, plus globalement, l'ensemble des équipes mobilisées dans les écoles et établissements, les personnels de direction et tous les agents du ministère, en administration centrale ou dans les académies.

La stratégie du numérique pour l'éducation, pour la période 2023-2027, vise à relever quatre grands défis :

- Renforcer la coopération nationale et locale entre les acteurs de l'éducation, autour de projets pédagogiques mobilisant le numérique là où il est pertinent.
- Développer les compétences numériques des élèves, c'est-à-dire, d'abord, leur enseigner la citoyenneté numérique, en développant l'esprit critique et renforçant l'éducation aux médias et à l'information ; ensuite, leur transmettre un socle de compétences numériques renforcées ; enfin, promouvoir l'attractivité des spécialités et baccalauréats menant aux métiers du numérique.
- Fournir aux professeurs une offre claire mêlant outils et ressources numériques pour mettre davantage le numérique au service de la réussite des élèves ; encourager leur usage en proposant davantage de formations et d'accompagnement, afin que les enseignants puissent s'en saisir facilement et de manière la plus pertinente possible.
- Développer la robustesse, la sécurité, l'accessibilité, la qualité et l'éco-responsabilité des outils informatiques du ministère, pour simplifier le travail des agents et accroître ainsi la qualité du service rendu.



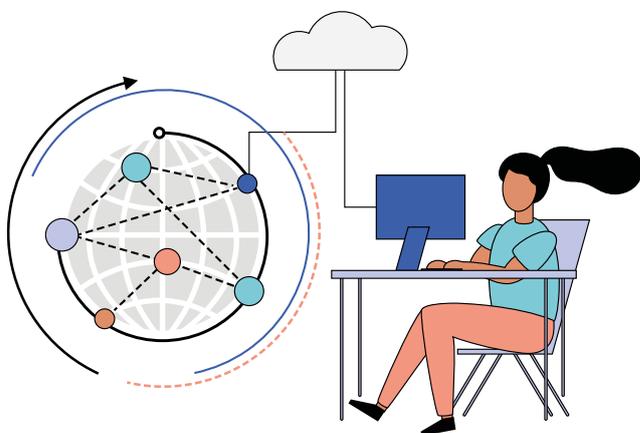
1. Un écosystème engagé au service d'une politique publique partagée



Fort d'un écosystème riche et foisonnant, comme l'illustre actuellement la mise en place des territoires numériques éducatifs (TNE), le développement du numérique éducatif nécessite que les acteurs se concertent régulièrement au niveau national et local, pour assurer la meilleure coordination possible au bénéfice des élèves, de leurs familles et de la communauté pédagogique. Pour cela, la gouvernance du numérique éducatif sera renforcée, via la mise en place d'instances aux niveaux national et local. De plus, des indicateurs

permettant le pilotage de cette politique publique seront co-construits et partagés entre tous les acteurs publics. Enfin, l'État proposera aux collectivités territoriales de définir ensemble un équipement individuel type pour l'élève.

2. Un enseignement du numérique qui développe la citoyenneté et les compétences numériques



Comme le rappellent les rapports du Conseil supérieur des programmes (CSP) et du Conseil économique, social et environnemental (CESE), il existe un enjeu fort d'éducation au numérique et de développement des compétences numériques. Comprendre les mécanismes sous-jacents du numérique, les logiques algorithmiques notamment, devient de plus en plus important pour comprendre le monde et, donc, pour exercer pleinement sa citoyenneté.

Il s'agit également de développer l'aisance numérique des élèves dans des situations de recherche, de partage, de travail

collaboratif en présence ou à distance, et dans des travaux éducatifs. Cette aisance sera attendue du plus grand nombre dans une économie où la plupart des métiers sont ou seront transformés par le numérique. Il s'agit également d'inciter les élèves, en particulier les filles, à s'orienter vers les études puis les métiers numériques, dans l'objectif de former 400 000 à 500 000 professionnels du numérique supplémentaires d'ici à 2027.

Pour mettre en œuvre ces orientations, une action globale, tout au long de la scolarité, sera mise en œuvre. Les évolutions en cours au niveau du collège permettront ainsi de renforcer les compétences numériques des élèves. Au lycée, un plan d'action pour l'attractivité des spécialités et des baccalauréats numériques, en priorité en direction des filles, sera mis en œuvre. Le numérique sera aussi une des priorités de la réforme du lycée professionnel, avec une accélération du double processus de création et modernisation des diplômes (à l'instar du nouveau baccalauréat cybersécurité, informatique et réseaux électroniques) et de refonte de la carte des formations.

3. Une communauté éducative soutenue par une offre numérique raisonnée, pérenne et inclusive



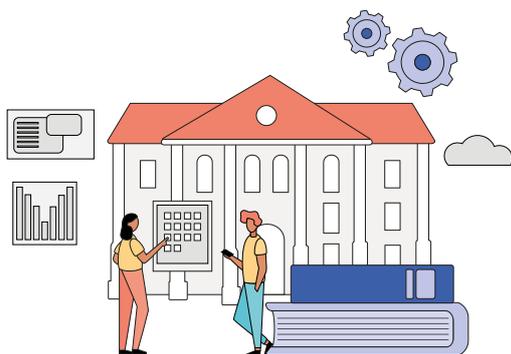
Les enseignants qui le souhaitent doivent pouvoir s’emparer des services – c’est-à-dire des ressources et des outils – numériques pour mobiliser ces innovations au service de la réussite des élèves.

Pour cela, ils doivent pouvoir s’appuyer sur une offre numérique éducative ambitieuse et facilement disponible : des outils et des ressources numériques, d’une part, des formations et de l’accompagnement, d’autre part.

Cette offre renouvelée sera constituée à la fois d’outils souverains, sécurisés, libres et communautaires, c’est-à-dire des « communs numériques », leur permettant de construire et de partager entre pairs leurs productions, mais aussi de nouvelles générations d’outils et de ressources numériques éducatives, permettant notamment de personnaliser les enseignements, de différencier les apprentissages et les parcours, grâce notamment à l’intelligence artificielle, à l’immersion, etc. Un dispositif de « compte ressource » sera en ce sens expérimenté afin de faciliter l’acquisition de ces outils et ressources numériques. Cela implique aussi que le ministère participe activement à organiser l’offre de services de la part de l’ensemble des acteurs (selon une logique de plateforme interopérable).

L’accessibilité de ces outils et ressources sera également une priorité de cette vision stratégique, tout comme le déploiement d’outils spécifiquement dédiés aux élèves en situation de handicap.

4. De nouvelles règles du jeu pour un système d’information ministériel au service de ses utilisateurs



Le système d’information du ministère permet de gérer les élèves, leurs inscriptions et leurs orientations, les enseignants et leurs affectations, les examens et les concours, l’action sociale et la santé, l’assistance et le support, etc. Il s’adresse à une très large population – 900000 enseignants, 300000 personnels administratifs, 12 millions d’élèves et le double de parents – et doit donc bénéficier d’une forte flexibilité et d’un haut niveau de robustesse, de disponibilité et de sécurité.

La transformation numérique des processus de travail sera une source d’efficacité administrative, d’allègement des tâches, de fluidification et de meilleure collaboration entre acteurs. De même, la transformation numérique de la relation aux usagers, sans remplacer l’indispensable relation humaine, permettra de simplifier les démarches administratives, d’offrir une plus grande autonomie aux usagers et de fluidifier la communication avec l’administration.

Les systèmes d’information du ministère seront exemplaires, en garantissant l’accessibilité des sites et applications ministériels, mais aussi en matière d’éco-responsabilité, avec l’objectif de réduire de 10 % la consommation énergétique du numérique du ministère d’ici 2024.